

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 8 AVRIL 2021

Présents :

Mme FOYART, **Maire**

Mmes VERRIERE, POUX, MM. FROIDEVAUX, DEPRET et BRIGHTON, **Adjoints**

Mmes WEMAUX, ROOSE, LEGOUT, DESSEAUX et WEMAUX-LEPINE,

MM. DUFETRE, GILOT, LOUMIKOU et GARNIER, **Conseillers**

Absents excusés et représentés :

Mme DELAVAQUERIE, conseillère est représentée par Mme WEMAUX

Mme GUAY, conseillère est représentée par M. Philippe FROIDEVAUX

M. BINCTIN, conseiller est représenté par Mme WEMAUX-LEPINE

Absent :

M. DENICOURT BOULANGER

Secrétaire : M. DUFETRE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 35.

INFORMATIONS

Tout d'abord, **Mme FOYART** ouvre la séance en soulignant la participation à la présente réunion de :

- **Nathalie SAINT-OMER**, récemment recrutée, pour venir renforcer le secteur comptabilité.

- **Aurore FOBERT**, désignée au poste laissé vacant suite au départ de Valérie Dubois.

Mme FOYART commente le volet « informations ».

• Elections départementales et régionales

Si les élections ont lieu, le bureau de vote de la mairie pourrait être transféré à la salle Balavoine.

- **Subvention CCPOH**

Suite au vote du budget de la CCPOH, un fonds de concours des communes a été mis en place. Une somme de 150 000€ sera partagée sur des projets présentés par les communes de la CCPOH soit environ 10 000€ par projet.

- **Date du prochain Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 27 mai 2021.

- ❖ **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2021**

M. FROIDEVAUX demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux si le procès-verbal de la dernière réunion de l'assemblée délibérante qui s'est tenue le 17 février 2021 suscite des remarques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la réunion du 17 février 2021.

- ❖ **Compte rendu du Maire au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation**

Mme FOYART présente le dossier.

- **Non exercice du droit de préemption urbain**

<i>Adresse</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Parcelle</i>
40 rue Jean Rostand	Belle Visée/Le Gros Noyer	AK 585
45 bis rue de la Libération	Le Tournant	AK 55
9 rue de la Libération	Le Village Ouest	AK 659 et 661
1 rue Jean Moulin	L'Epine Ouest	AA 262 et 281
40 rue Robert Guerlin	Le Village Est	AI 121 et 125

- **Affaires générales**

<i>N°</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant HT</i>
1	SFR BUSINESS – Abonnement téléphonique mairie et bâtiments annexes – durée engagement 36 mois	
	Frais de mise en service	555 €
	Abonnement mensuel lignes téléphoniques/service connect access	386 €

Mme FOYART informe que SFR a été beaucoup plus réactif qu'Orange concernant la prise en charge de nos besoins et va être source d'une économie importante.

I. FINANCES

Mme POUX présente le dossier.

1. Comptabilité M 49

1-1 Compte de gestion 2020

Les résultats d'exécution du budget du service assainissement émanant du Trésor Public correspondent à ceux enregistrés dans nos comptes.

1-2 Compte administratif 2020

Il n'y a pas de restes à réaliser. Les résultats sont identiques à ceux de la Trésorerie Avant le vote demandé par Mme WEMAUX, Mme FOYART quitte la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, approuve l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2020.

1-3 Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les propositions concernant le budget primitif 2021 comme suit :

- *L'excédent d'exploitation 2020, pour une somme de 28 193.52 €, sera porté en recettes à l'article 002 résultat d'exploitation reporté » de la section d'exploitation.*
- *Le déficit d'investissement 2020, pour une somme de 11 824.54 €, sera porté en dépenses à l'article 001 « déficit reporté » de la section d'investissement.*
- *Le montant de la surtaxe communale sera maintenu à 0,10 €/m3*

2. Comptabilité M 14

2-1 Compte de gestion 2020

Mme POUX indique que ces résultats sont identiques au Compte de Gestion établi par le Receveur.

2-2 Compte administratif 2020

Mme POUX présente les résultats du Compte Administratif 2020, notamment :

Section d'investissement :

Recettes : 816 702.47 €

Dépenses : 224 980.15 €

Excédent : 591 722.32 €

Section d'exploitation :

Recettes : 1 507 998.67 €

Dépenses : 1 365 686.14 €

Excédent : 142 312.53 €

Avant le vote demandé par Mme WEMAUX, Mme FOYART quitte la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, approuve l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2020.

Mme FOYART rejoint sa place.

Mme FOYART remercie Mme POUX et Mme SAINT-OMER (Adjoint Administratif) pour le travail fourni.

2-3 Budget primitif 2021

Mme POUX explique que le projet de budget qui est soumis à l'approbation du Conseil Municipal est l'émanation de la réflexion engagée par les diverses commissions de janvier à mars 2021 sur les orientations budgétaires, les dotations des écoles et les subventions versées à nos associations.

Les propositions reposent, à la fois, sur ces réflexions et sur les possibilités financières dégagées.

En séance, Mme POUX demande la modification des dotations forfaitaires et de solidarité rurale, sommes non connues lors de l'élaboration du document fourni aux conseillers. Il est noté une baisse globale de 10 000€ par rapport à 2020.

Propositions de la Commission des Finances :

- Inscriptions des orientations budgétaires retenues dont celles faisant l'objet d'une demande de subvention ;
- Complément de financement des investissements assuré par l'emprunt ;
- Maintien des taux communaux.

Mme POUX précise que la FCTVA de 2019 n'a pas encore été reversée à la Commune.

L'emprunt de 550 000€ voté en 2020 par le Conseil Municipal pour financer la nouvelle cantine scolaire a été versé par le Crédit Agricole en décembre 2020. Cet organisme a également accepté la demande de prêt relais pour un montant de 150 000€. La réalisation de celui-ci sera effectuée en fin des travaux.

Mme POUX soumet au vote le budget moyennant les propositions suivantes :

- ***Reporter les résultats constatés dans les sections respectives :***

Au 001 - Excédent Investissement antérieur reporté : 368 523.92 €

Au 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 81 786.08 €

Au 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 183 325,02 €

- ***Voter le budget primitif 2021 tel que présenté***

- *Autoriser le Maire à contracter un emprunt aux fins de financer les investissements en cours et à venir inscrits au budget primitif 2021.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget primitif 2021.

2-4 Vote des taux des taxes locales

Mme **POUX** présente le dossier avec les différentes modifications de calcul induites par la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Elle précise que si le taux départemental de Taxe Foncière sur les propriétés bâties 2020 (21.54%) vient s'additionner au taux communal 2020 (17.51%), le montant dû par le contribuable reste inchangé. L'application du coefficient correcteur garantit à la commune le maintien de ses recettes pour 2021.

De ce fait, la Commission des Finances propose de maintenir les taux communaux des Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, entérine la proposition de la Commission des Finances.

Mme **FOYART** fait mention des projets communaux :

- Cantine scolaire
- Ajout de jeux aux parcs
- Passage à l'éclairage LED
- Création d'un parking rue Emile Zola/Ecole maternelle
- Remise en état des terrains de pétanque

M. **GARNIER** souligne qu'il va être nécessaire de bien communiquer sur le sujet.

Mme **FOYART** indique qu'au niveau « investissement », le coût de la cantine ne permet pas cette année la souscription d'autres emprunts qui pénaliseraient les projets futurs tels que la réfection de la rue Robert Guerlin, l'aménagement de la Bibliothèque, salle associative.

3. Demande de subvention au Conseil départemental et DETR – Système d'alerte pour les écoles

En plus des exercices incendie effectués dans les établissements scolaires chaque trimestre, le plan vigipirate impose un dispositif d'alarme « intrusion » et « confinement ».

Or, il s'avère que dans certains espaces excentrés des 2 écoles, les sons ne sont pas suffisamment audibles par les personnels.

Un matériel plus approprié pourrait être acquis au coût total pour les 2 écoles : 5 783 € HT entretien compris (415 € HT)

S'inscrivant dans une démarche de sécurité, ce dossier peut être présenté à une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise et l'Etat pour une mise en place à la prochaine rentrée scolaire.

Mme **FOYART** indique la possibilité d'une aide du Conseil départemental à hauteur de 33% et de l'Etat (DETR).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *autorise Mme le Maire à déposer des dossiers auprès du Conseil départemental de l'Oise et de l'Etat.*

4. Révision des tarifs municipaux

Ce point sera traité lors d'une prochaine réunion.

II. RESSOURCES HUMAINES

Mme FOYART présente le dossier.

1. Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette même collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique, rattaché au Centre de Gestion de l'Oise, pour notre commune.

En raison d'un surcroît d'activités administratives en Mairie, il convient de créer 1 emploi d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise Mme le Maire à créer un poste d'adjoint administratif non permanent à temps complet (35h hebdomadaires).***

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS			
FILIERES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	DONT POSTES A TEMPS NON COMPLET	POSTES POURVUS
ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	1		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2		2
Adjoint administratif	1	1	1
CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine	1		1
SECURITE			
Gardien-brigadier	1		1
Brigadier chef principal	1		
TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal	1		1
Adjoint technique	11	2 : 30 h hebdo 2 : 25 h hebdo 2 : 24 h hebdo 1 : 22 h hebdo	10

SANITAIRE & SOCIALE			
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	2	1 : 33h15 hebdo 1 : 16 h hebdo	2
TOTAL	21	10	18

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS NON PERMANENTS			
FILIERES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	DONT POSTES A TEMPS NON COMPLET	POSTES POURVUS
TECHNIQUE			
Adjoint technique	2	1 : 24 h hebdo	0
Adjoint administratif	1		1
TOTAL	3	1	1

Mme FOYART fait état des absences du personnel communal :

- 1 Adjoint technique, ménage : demande de longue maladie en cours
- 1 Adjoint technique, ménage et école maternelle : accident de travail
- 1 ATSEM, ménage et école maternelle : demande de reprise en mi-temps thérapeutique en cours
- 1 Adjoint administratif, administratif : demande de longue maladie en cours
- 1 Adjoint technique, services techniques : arrêt maladie
- 1 Adjoint technique, ménage et école maternelle : arrêt maladie

III. QUESTIONS DIVERSES

Mme FOYART indique que lors du prochain Conseil Municipal : il faudra statuer sur le projet à présenter pour l'obtention de la subvention de la CCPOH, supprimer le poste d'attaché et créer le poste d'adjoint administratif.

Mme FOYART présente le plan de construction de Oise Habitat pour la création d'un nouveau lotissement de 12 nouveaux pavillons (T4, T5) en accession à la propriété et 12 appartements (F2, F3) locatif sur les parcelles restantes du nouveau lotissement.

M. GARNIER fait part de sa désapprobation quant à l'arrivée d'un nouveau lotissement de logements sociaux. Il ajoute que bon nombre d'habitants partagent son avis et ne se retrouvent plus dans le « Brenouille » d'aujourd'hui.

Mme FOYART explique qu'ils n'ont pas le choix car ce sont des terrains appartenant à Oise Habitat. Le logement est social pendant une période de 10 ans après il est mis en vente et indique que chacun peut un jour ou l'autre avoir besoin d'un logement social. Aussi un nouveau protocole va être mis en place pour que les revenus modestes puissent accéder en priorité à la propriété.

*L'ordre du jour étant épuisé,
Mme le Maire procède à un tour de table*

Mme VERRIERE fait un compte rendu du conseil d'école de l'école maternelle.

Mme PALFRAY remercie Mme FOYART, Brenouille est la 1^{ère} commune de la CCPOH à avoir mis en place ENT.

Concernant la classe de petite section, la sérénité est revenue grâce à l'arrivée d'un remplaçant, le 6^{ème} depuis l'absence de la directrice au mois de décembre 2020.

Mme LEGOUT informe d'une enquête publique sur la liaison ferroviaire Roissy Picardie et demande l'impact du passage du TGV sur le bas de Brenouille.

Mme FOYART répond que Brenouille se situe sur la ligne Paris-Maubeuge qui va effectivement intégrer de nouveaux moyens de dessertes mais que les TGV qui emprunteront nos voies rouleront à la vitesse adaptée.

Mme WÉMAUX-LÉPINE indique avoir été interpellée par de nouvelles habitantes du lotissement de la Butte Est qui n'auraient pas perçu leur APL dans l'attente d'une convention entre Oise Habitat et la CAF.

Mme POUX va se renseigner.

M. GILOT fait remarquer que l'installation du nouveau radar à côté des services techniques supprime une place de parking. Le nombre de places étant déjà très limitées, il suggère que le personnel communal se gare derrière la mairie pour libérer le parking de l'annexe de la mairie.

M. FROIDEVAUX signale que les radars sont mobiles, c'est celui de la rue Léon Jouhaux qui a été déplacé.

M. DUFETRE constate que les parcs et les équipements communaux sont très utilisés et permet le brassage des habitants en appartement et revient sur la remarque de **M. GARNIER** pour l'arrivée d'autres logements sociaux dans la commune en faisant remarquer que Brenouille s'est construite comme ça au fil des années, que les logements sociaux se sont transformés en accession à la propriété sans que cela pose problème.

M. LOUMIKOU revient sur le projet de construction d'Oise Habitat qui permet une mixité et un renouvellement de la population.

*Plus aucune autre intervention n'étant demandée,
La séance est levée à 22h25*

*Le Secrétaire
Alain DUFETRE*

